ADMISSION ET CONCOURS

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Écoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine.

Ont valeur réglementaire :

- arrêté modifié du 29 octobre 2013 :
 École normale supérieure de Lyon Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours.
- arrêté du 9 septembre 2004 modifié : Écoles normales supérieures -Conditions d'admission des élèves par concours.
- circulaire n° 2015-181 du 22 octobre 2015 : banque d'épreuves littéraires des ENS. Élargissement des débouchés. Circulaire relative à la session 2017 : en cours de publication.
- arrêté du 8 octobre 2016 : programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2017.
- **□** ENS DE LYON

15 parvis René Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07 http://www.ens-lyon.fr

SERVICE ADMISSION ET CONCOURS

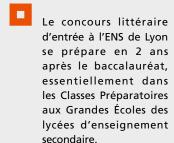
Téléphone: 04 37 37 61 74 Télécopie: 04 37 37 60 64 admission.concours@ens-lyon.fr

CONCOURS D'ENTRÉE **2017**









Le concours comprend quatre séries: Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).

> En 2016, 4372 candidats se sont inscrits au concours pour 116 postes :

Lettres et arts

spécialités : lettres modernes, lettres classiques, arts

1434 inscrits 35 postes

Langues vivantes*

spécialités: allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe

887 inscrits 34 postes

Sciences humaines

spécialités : philosophie, histoire et géographie

1314 inscrits 37 postes

Sciences économiques et sociales

737 inscrits 10 postes

*Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l'écrit qu'à l'oral.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats:

- doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci;
- ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée de l'ENS de Lyon en première année;
- **3.** ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System);
- **4.** doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Président de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.



Du 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017 à 17 heures, l'inscription des candidats se fait uniquement par internet aux adresses suivantes :

■ Pour les séries Lettres et Arts, Langues vivantes et Sciences humaines

http://www.concours-bel.fr

■ Pour la série Sciences économiques et sociales http://www.concours-bce.com

Les calendriers, programmes, textes réglementaires, sujets et rapports des années précédentes ainsi que les informations utiles aux candidats admissibles sont à consulter sur le site de l'ENS de Lyon:

http://www.ens-lyon.fr, onglet « Admissions » puis « Admission sur concours ».

SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES



Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

Composition française5 durée: 6h - coef.: 2 dissertation

Composition d'histoire⁵ durée: 6h - coef.: 1 dissertation

Composition de géographie durée: 5h - coef.: 1

dissertation (l'usage de l'atlas est interdit)

Composition de philosophie⁵ durée: 6h - coef.: 1 dissertation

Commentaire d'un texte durée: 6h - coef.: 1 en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1)^{1 et 5}

Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe.

1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS

(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Lettres modernes

Étude littéraire stylistique d'un texte durée: 5h - coef.: 2 français postérieur à 1600

Spécialité Lettres classiques⁴

Version latine durée: 3h - coef.: 1 Version grecque durée: 3h – coef.: 1

Spécialité Arts⁵

L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :

• Composition d'études théâtrales durée: 6h - coef.: 2 durée: 6h – coef.: 2 • Composition d'études cinématographiques

• Composition d'histoire de la musique durée: 6h - coef.: 2 • Composition d'histoire et théorie des arts durée: 6h - coef: 2

SÉRIE LANGUES VIVANTES

Spécialité Langue vivante 2 et 3

Thème en langue vivante étrangère La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

durée 4h - coef · 2

SÉRIE SCIENCES HUMAINES

(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Philosophie

Deuxième composition de philosophie durée 5h - coef.: 2

Spécialité Histoire et Géographie

Histoire: explication de texte durée 3h - coef.: 1 ou de documents historiques Géographie : commentaire durée 3h - coef.: 1 de carte géographique



Épreuves d'admission (après admissibilité) Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes)

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le iury à l'exception

- de l'épreuve d'approches des sciences humaines qui comprend 1 heure de préparation et 25 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de spécialité Lettres modernes : étude synthétique de deux extraits qui comprend 1h30 de préparation et 30 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique et cinéma) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury; • de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde
- comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury ; • de l'épreuve de cinéma de la spécialité arts qui comprend 3 heures de préparation et 1 heure devant le jury.

2 ÉPREUVES COMMUNES

Explication d'un texte littéraire coef : 15 Approches des sciences humaines coef.: 1

ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS

Spécialité Lettres modernes

■ Étude synthétique de deux extraits coef.: 2,5 d'œuvres au programme L'une des trois épreuves suivantes coef.: 1,5

à choisir lors de l'inscription : · Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum,

suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

Spécialité Lettres classiques 4

■ Explication d'un texte latin coef.: 2 ■ Explication d'un texte grec coef.: 2

Spécialité Arts

L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est le même que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)

• Études théâtrales coef.: 2,5 • Études cinématographiques coef.: 2,5 • Histoire des arts coef.: 2,5

• Musique (l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale)

- interprétation suivie d'un entretien coef.: 1,25 - écriture musicale coef.: 1,25 L'une des trois épreuves suivantes coef.: 1,5 à choisir lors de l'inscription

 Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme⁷ d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

SÉRIE LANGUES VIVANTES

Spécialité Langue vivante

■ Explication d'un texte d'auteur étranger LV1⁷ (la langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)

coef.: 2

coef.: 1,25

coef.: 1

■ Analyse en langue étrangère LV1⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

coef.: 0.75 • Analyse en langue étrangère LV2⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.

La langue est différente de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

Toutes Spécialités

L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription

• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme⁷ d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

Spécialité Philosophie

■ Explication d'un texte philosophique coef.: 1,5 ■ Exposé sur une question de philosophie coef.: 1,5

Spécialité Histoire et Géographie

■ Interrogation d'histoire coef.: 1.5 ■ Interrogation de géographie coef.: 1,5

¹ L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé. La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

² L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire

unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.
³ Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS de Lyon constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée

⁴ L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire Épreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).

L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.